

Compte rendu de la rencontre
sur le projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon

6211-24-054

Lieu : Sélectôtel Amqui

Date et heure : Le 8 octobre 2013, à 14 h 30

Participants

Tierce partie

M. Paul-Henri Côté
Bail de villégiature n° 138 698

M^{me} Marie-France St-Amand
Conjointe

M. Réal Côté
Frère

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. François Lafond
*Commissaire responsable de
l'enquête et de la médiation*

M^{me} Julie Crochetière
Analyste

M^{me} Rita LeBlanc
Coordonnatrice

Les participants à la rencontre se présentent.

Le commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présente le mandat d'enquête et de médiation qui lui a été confié. Il informe les participants au sujet des modifications récemment apportées au projet par le promoteur, lesquelles entraîneraient l'implantation d'une éolienne supplémentaire à proximité de leur bail de villégiature. Il invite les participants à lui faire part de leurs préoccupations, le cas échéant. Celles-ci concernent principalement le climat sonore et la chasse à l'orignal.

Le détenteur du bail de villégiature, M. Paul-Henri Côté, estime que l'augmentation du climat sonore à son chalet serait invivable. Il met en doute les simulations sonores effectuées par le promoteur et déplore qu'il lui soit impossible d'en vérifier la validité. Il s'interroge sur les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place une fois le projet réalisé. Il souhaiterait pouvoir déplacer son chalet de façon à l'éloigner des éoliennes. Il estime qu'une baisse du coût de son bail de location devrait être envisagée afin de tenir compte des nuisances subies. Il s'inquiète également de la perte de valeur éventuelle de son chalet. Il craint que d'autres projets de parcs éoliens soient planifiés dans le secteur dans le futur, s'ajoutant aux trois parcs déjà prévus.

Le détenteur du bail de villégiature mentionne que le territoire environnant est utilisé pour la chasse à l'orignal par son frère, présent à la rencontre. Le succès de chasse y serait assuré et il craint que le projet ne nuise à la pratique de cette activité. Le commissaire réfère les participants au rapport du BAPE no 276 sur le projet de parc éolien Massif du Sud dans lequel la commission constatait que les impacts du parc éolien se feraient sentir principalement au cours de la période de construction. Le rapport cite des suivis effectués à la suite de la mise en service de parcs éoliens en Gaspésie, lesquels ne montrent pas de diminution du succès de chasse à proximité.

Le commissaire précise la procédure habituelle pour faire une demande d'audience publique au cours de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Les participants affirment ne pas avoir été informés de l'implantation projetée du parc éolien Des Moulins Phase 2 à proximité de leur bail de villégiature, ni de la tenue d'une séance d'information par le BAPE à L'Ascension-de-Patapédia. Ils auraient préférés être informés par le promoteur lui-même.

Le commissaire les invite à contacter le promoteur afin de lui faire part de leurs préoccupations. Il mentionne qu'un comité de suivi et un système de gestion des plaintes sont habituellement mis en place au moment de la réalisation de ce type de projet. Les villégiateurs ont alors la possibilité de déposer une plainte ou de signifier leur intérêt de faire partie du comité de suivi, le cas échéant.

Prochaine rencontre prévue au Sélectôtel Amqui

Date et heure : Le 11 octobre 2013, à 8 h

Compte rendu fait le 15 octobre 2013

Préparé par : Julie Crochetière

Validé par : François Lafond